

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CCAS de Lorette

X÷X÷X

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210089-20241021-20241013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024

Nombre de Membres

en exercice : 9 présents : 9 votants : 9

> L'an deux mille vingt-quatre, Le 21 octobre à dix-huit heures,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE LORETTE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY Date de la convocation: 9 octobre 2024

OBJET : 2024/10-13 INSTALLATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSENT(E)S:

M. Gérard TARDY, Mme Virginie KERGOT, Mme Evelyne ORIOL, M. Jean-Sébastien PAYRE, Mme Christine AMERI, Mme Annick LESUEUR, Mme Malika ZENAF, Mme Colette BOUTEILLE, Mme Elisabeth GODEFROY

ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S : /

POUVOIR(S): /

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

Préfecture de la Loire Reçu, le

Bureau gestion des moyens et coordination des Services de l'Etat

Notifié, le

1

CCAS - Hôtel de Ville - Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

204 77 73 30 44 - 2 : 04 77 73 40 33 - 2 actionsociale@ville-lorette.fr

Site internet : www.ville-lorette.fr

Monsieur le Président vous rappelle que la liste des membres du Conseil d'administration du CCAS installée pour la mandature 2023-2026, a été constituée par la délibération du Conseil municipal N°2023-05-57 en date du 25/05/2023 et par l'arrêté municipal N°2023-128 en date du 20/06/2023.

Considérant qu'il y a lieu de remplacer M. Pierre OLLAGNIER, représentant les associations d'handicapés, démissionnaire le 30 mai 2024 ;

Considérant la candidature de Mme Colette BOUTEILLE, présentée par l'association ADAPEI secteur Vallée du Gier ;

Considérant l'arrêté N° 2024-138 du 19 juillet 2024, de nomination de Mme Colette BOUTEILLE ;

Et

Considérant qu'il y a lieu de remplacer Mme Maud PITZALIS, représentant les familles rattachées à l'UDAF, démissionnaire de facto à compter du 3 Juillet 2024 après son installation au Conseil Municipal, Considérant la candidature de Mme Elisabeth GODEFROY en date du 11 septembre 2024, acceptant de représenter les familles rattachées à l'UDAF;

Considérant l'arrêté N° 2024-167 du 17 septembre 2024, de nomination de Mme Colette BOUTEILLE ;

Il est procédé à l'installation de Mme Colette BOUTEILLE et de Mme Elisabeth GODEFROY en qualité de nouveaux membres du Conseil d'Administration du CCAS.

La composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Au titre des élus :

Mme Virginie KERGOT Mme Evelyne ORIOL Mme Christine AMERI M. Jean-Sébastien PAYRE

Au titre des représentants :

Mme Elisabeth GODEFROY, représentant l'UDAF
Mme Colette BOUTEILLE, représentant l'ADAPEI
Mme Malika ZENNAF, représentant le Centre Social « les couleurs du monde »
Mme Annick LESUEUR, représentant l'Aide Alimentaire Lorettoise

Acté non soumis à vote

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE Lorette, le 22 octobre 2024

Le Président du CCAS, Gérard TARDY



CCAS - Hôtel de Ville — Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

204 77 73 30 44 — 1 : 04 77 73 40 33 — 2 actionsociale@ville-lorette.fr

Site internet: www.ville-lorette.fr